

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1914**

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété et appartenant aux copropriétaires de la résidence Les Genetières située 32, chemin de la Raude

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Jacky Darne

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010

Décision n° B-2010-1914

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété et appartenant aux copropriétaires de la résidence Les Genetières située 32, chemin de la Raude**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir une parcelle de terrain de 190 mètres carrés environ, libre de toute location ou occupation, à détacher de la propriété cadastrée sous le numéro 51 de la section AP et appartenant aux copropriétaires de la résidence Les Genetières située 32, chemin de la Raude à Tassin la Demi Lune.

Cette parcelle est nécessaire à l'élargissement de la voie précitée.

Aux termes du compromis, le bien en cause serait cédé à titre purement gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, d'une parcelle dépendant de la propriété appartenant aux copropriétaires de la résidence Les Genetières, cadastrée sous le numéro 51 de la section AP et située 32, chemin de la Raude à Tassin la Demi Lune, dans le cadre de l'élargissement de la voie précitée.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1628, le 11 janvier 2010 pour la somme de 1 000 000 €.

Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : exercice 2011 - compte 132 800 - fonction 822.

4° - Le montant à payer en 2011 sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 800 € environ pour les frais d'actes notariés et de 170 € pour les frais de document d'arpentage.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.